

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

BILLETTERIE FESTIVAL NUITS DU SUD A VENCE

PREAMBULE

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les ventes de billets de spectacles sur le site www.nuitsdusud.com via le prestataire de billetterie en ligne et la vente de billets à l'Espace Culturel Leclerc Vence ainsi qu'à l'entrée du Festival à partir de 19h15. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion des conditions en vigueur dans les points de vente partenaires. Les billets vendus sur <http://www.nuitsdusud.com> sont réservés aux particuliers. Les billets en vente par l'organisation concernent le festival de musique Nuits du Sud – 29^{ème} édition qui aura lieu les 09,10, 11, 16, 17, 18 juillet 2026 – Place du Grand Jardin à 20h30

CONDITIONS D'ACCES A L'ENCEINTE DU FESTIVAL

Chaque personne reconnaît que sa seule présence dans l'enceinte du Festival établit qu'elle a pris connaissance du Règlement Intérieur et qu'elle en accepte les termes sans réserve et restriction. Dans le cas où une disposition du Règlement Intérieur viendrait en violation d'une disposition légale ou réglementaire actuel ou à venir, ladite disposition sera réputée non écrite, les autres dispositions garderont toutes leurs forces et portées. Toute personne qui accède au Festival accepte le risque d'être confrontée à une foule importante et se déclare en bon état de santé physique et moral. En concertation avec les autorités publiques, le Festival Nuits du Sud adapte son service de sécurité. Ces règles de sécurité et de sécurité sanitaire sont susceptibles d'évoluer en fonction des demandes des autorités publiques. Les spectateurs sont invités à consulter la rubrique infos pratiques du site internet du festival pour plus de précisions et à se tenir informés des dernières dispositions en vigueur.

ARTICLE 1 - PRIX ET NOMBRE DE BILLETS ET E-BILLETS

1.1 Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Au prix du billet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, des frais de gestion.

1.2 Les frais de gestion sont, à la date de publication des présentes conditions générales, à minima à 0,85 euros TTC par e-billet et au maximum à 2,5% du prix du e-billet sur www.nuitsdusud.com, sous réserve de modifications possibles à tout moment par l'organisation du festival Nuits du Sud.

1.3 Le nombre total de billets en réservation, cumulé par achat de billets au tarif prévente, ne peut être supérieur au nombre fixé par l'organisateur soit 6 entrées par acheteur pour chacune des dates du festival. Ce quota peut être modifié à tout moment par l'organisateur.

1.4 Toutes les commandes, quel que soit leur origine, sont payables en euros.

1.5 L'organisation du festival Nuits du Sud se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur (frais de location et de gestion en sus) au moment de l'enregistrement des commandes.

1.6 Mise en vente de la billetterie valable du 9 au 18 juillet 2026 avec la tarification suivante :

120 euros : Pass festival à l'aveugle / 1 entrée par soir en vente du 06/12/25 au 31/01/26

170 euros : Pass festival / 1 entrée par soir

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte. La direction du Festival se réserve le droit de refuser l'accès aux mineurs de moins de 15 ans non accompagnés d'un adulte ou non munis d'une autorisation parentale, et ce, sans remboursement possible.

Pour les 09-10-11-16-18 juillet :

22 euros : Tarif prévente limité à 500 billets par soir jusqu'à épuisement et au plus tard jusqu'au 06/04/2026

32 euros : Tarif plein

27 euros : Tarif réduit pour les 12-18 ans et/ou étudiant et/ou demandeurs d'emploi et/ou personne à mobilité réduite sur présentation obligatoire d'un justificatif à l'achat et à l'entrée du festival / Sur réservation au bureau Nuits du Sud : Comité d'Entreprise/ Groupes minimum 20 entrées

Pour le 17 juillet :

30 euros : Tarif prévente limité à 500 billets par soir jusqu'à épuisement et au plus tard jusqu'au 06/04/2026

39 euros : Tarif plein

35 euros : Tarif réduit pour les 12-18 ans et/ou étudiant et/ou demandeurs d'emploi et/ou personne à mobilité réduite sur présentation obligatoire d'un justificatif à l'achat et/ou à l'entrée du festival / Sur réservation au bureau Nuits du Sud : Comité d'Entreprise/ Groupes minimum 20 entrées : nuitsdusud@ville-vence.fr

ARTICLE 2 – OBTENTION DES BILLETS ET E-BILLETS

Sur le site Internet www.nuitsdusud.com / Billetterie en ligne : Vos billets imprimables à domicile sont disponibles en permanence jusqu'à la date de l'évènement incluse sur le site internet dans votre espace compte personnel.

L'acheteur des billets prend toutes les mesures de précaution requises pour conserver secret son mot de passe et pour empêcher toute utilisation par des personnes non autorisées ou toute infraction.

Sur l'application à partir de votre smartphone : Même procédure que sur le site Internet. Pas d'impression nécessaire. Contrôle à l'entrée sur présentation du QRCode billet téléchargé sur le smartphone à partir du compte espace personnel.

Sur le site à l'entrée du festival : Deux points de vente sont à votre disposition. L'un, avenue de la Résistance, l'autre, avenue Marcellin Maurel à Vence. Les billets sont vendus à l'entrée dans la limite des billets disponibles et de la jauge du festival. **ATTENTION : Ces deux points de vente ne délivrent pas les billets achetés sur Internet ni ne permettent le retrait de billets achetés sur d'autres réseaux de vente en ligne.**

ARTICLE 3 – DISPONIBILITE ET PLACEMENT

Le client est informé, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des entrées souhaitées. Le spectateur assistera au concert debout. Il n'y a pas de places de réservation de places assises possible sauf réservation dans les établissements de débit de boisson ou de restauration situés dans l'enceinte du festival.

ARTICLE 4 – PAIEMENT DES BILLETS ET E-BILLETS

4.1 Le paiement des billets par le client sur le site nuitsdusud.com est régi selon les conditions générales de vente du prestataire.

4.2 Le paiement des billets achetés à l'entrée du festival peut s'effectuer en espèces, chèque ou par carte bancaire (sur présentation d'une pièce d'identité avec photographie pour les cartes qui ne sont pas munies de puce).

ARTICLE 5 - SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES SUR NUISTDUSUD.COM

5.1 SECURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le site nuitsdusud.com sont sécurisés et régis selon les conditions générales de vente du prestataire de billetterie en ligne.

5.2 DONNEES PERSONNELLES

Le traitement des données personnelles est régi par les conditions générales de vente du prestataire de billetterie en ligne. Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement général de protection des données (RGPD) le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs des services de l'organisation du festival Nuits du Sud, a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant collectées par l'organisation du festival Nuits du Sud, en adressant un courrier libellé à l'adresse suivante : FESTIVAL NUIITS DU SUD – 39 rue du 8 mai 1945 - 06 140 VENCE - FRANCE ou un courriel à l'adresse nuitsdusud@ville-vence.fr ou en téléphonant au 04 93 58 40 17.

ARTICLE 6 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6.1 Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente et les conditions générales de vente du prestataire de billetterie en ligne avant le paiement de sa commande ou de son achat. L'achat d'un billet Nuits du Sud emporte adhésion au règlement intérieur du festival disponible sur demande par courrier ou consultable sur le site Internet du festival.

6.2 Les données enregistrées par l'organisation du festival Nuits du Sud représenteront la preuve des transactions passées sur son site Internet, par le client.

ARTICLE 7 – IMPRESSION OU TELECHARGEMENT DES E-BILLETS NUIITS DU SUD

7.1 Dès la confirmation de l'achat, le client pourra imprimer à domicile sur papier A4, son billet d'entrée disponible sur son espace client.

7.2 En acceptant ces conditions générales de ventes et les conditions générales de vente du prestataire de billetterie en ligne, le client accepte également les conditions d'utilisation des billets.

7.3 Le billet nécessite la possession d'une imprimante ou d'un smartphone, afin d'être en mesure de, soit imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4, faisant apparaître clairement le code barre et/ou QRCode pour contrôle scanné à l'entrée, soit de présenter le QRCode/code barre téléchargé sur le smartphone à partir de l'espace client.

ARTICLE 8 – CONTROLE DES BILLETS ET E-BILLETS

Pour tous les billets achetés au tarif réduit, à l'exception du billet Comité d'Entreprise, un justificatif (carte d'identité et/ou carte étudiant et/ou carte PMR et/ou justificatif demandeur d'emploi) peut être demandé. Sans présentation de ce justificatif, l'accès peut être refusé.

FORMAT E-BILLETS ou sans souche avec QRCode/Code barre

8.1.1 Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de QR code/Code barre par l'organisateur de l'Événement, sous sa responsabilité, lors de l'entrée au dit Événement. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le Web ou par un téléphone mobile, chaque achat donnera lieu à la création d'un billet contenant un Code entrée alphanumérique présent sur le billet sous forme d'un QR code et vérifié à l'entrée du lieu où se déroule l'Événement sur une version papier ou sur le smartphone.

8.1.2 Le QR code permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande. Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez réimprimer votre billet. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet, ainsi que le QR Code sont bien lisibles. Le billet Nuits du Sud est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

8.1.3 L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du lieu de l'événement. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

8.1.4 Chaque QR code peut être présenté une seule et unique fois au point de contrôle.

8.1.5 Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite. Seule la première personne présentant le billet sera autorisée à accéder au lieu où se déroulera l'événement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

8.1.6 L'organisateur peut refuser l'accès au lieu de l'événement s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès dans l'enceinte a déjà été accordé au porteur d'une impression. L'organisateur n'est notamment pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine. Si la personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès au lieu de l'événement, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

ARTICLE 9 - ANNULATION, TRANSFERT ET REMBOURSEMENT

9.1 A compter de leur achat par le client, le ou les billets ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni repris, sauf en cas d'annulation d'un événement selon décision et conditions de l'organisateur pour un remboursement des billets. Seul le prix mentionné sur le billet sera remboursé, hors tout autre frais annexes (transports, hôtellerie, parking, etc...). Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet.

Conformément à l'article L.221-8 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

9.2 En cas de remboursement décidé par l'organisateur celui-ci n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial en ligne et contre remise du billet dans les points de vente physiques. Le remboursement des billets imprimables à domicile s'effectue sur demande de l'acheteur de billets. Le droit au remboursement, non transmissible, revient exclusivement à l'acheteur de billets au moyen d'un crédit sur la carte de crédit utilisée lors du processus de commande et ce selon les conditions de l'organisateur.

9.3 Il est rappelé que le déroulement des événements est soumis aux seules conditions édictées par les organisateurs desdits événements, lesquels sont soumis à leur seule et exclusive responsabilité. En conséquence, toute décision d'annulation, de report ou de modification du programme d'un événement, obéiront aux conditions de l'organisation du festival Nuits du Sud.

9.4 Le client accepte que l'organisation du festival Nuits du Sud, dans le cas de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit événement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation), utilise les coordonnées qu'il aura fournies dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications, ainsi que de la marche à suivre.

9.5 Aucun duplicata de billet à souche ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol. Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée.

9.6 Si la soirée doit être interrompue au-delà de la moitié de sa durée ou de la durée minimum prévue par l'organisateur, si l'organisateur est amené à modifier les programmes, la distribution ou les horaires, ce billet ne fera l'objet d'aucun échange ou remboursement.

Nous vous invitons à vérifier avant votre spectacle que celui-ci est bien maintenu sans modification, par téléphone 04.93.58.40.17 (prix d'un appel local), sur www.nuitsdusud.com ou via les réseaux sociaux du festival et vérifier que vous remplissez bien les conditions sanitaires en vigueur pour accéder à l'enceinte du festival.

ARTICLE 10 - SERVICE CLIENTELE

Pour toute information ou question, l'organisation du festival Nuits du Sud est à la disposition de ses clients, qui peuvent la contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : nuitsdusud@ville-vence.fr ou par téléphone au +33(0)4 93 58 40 17.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

11.1 L'organisation du festival Nuits du Sud est responsable, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article L.221-15 du Code de la Consommation.

11.2 Chaque organisateur fixe le règlement propre à l'organisation de l'Evènement. Ce règlement figure sur le site Internet de l'organisateur ou à l'entrée du lieu où se déroule l'Evènement ou est communiqué sur demande par l'organisateur au client. Le client se conformera strictement au règlement de l'organisateur.

ARTICLE 12 – MENTIONS LEGALES

Le Festival Nuits du Sud est organisé par la Ville de de Vence (06)

Dénomination : Ville de Vence Siège social : BP 9 – Place Georges Clémenceau - 06140 VENCE - FRANCE

Représentant légal : Régis LEBIGRE – Maire de Vence

Hébergeur du site nuitsdusud.com : OVH - 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France

Téléphone : 04 93 58 40 17 - email : nuitsdusud@ville-vence.fr

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

13.1 Les ventes de billets effectuées sur le site Internet de l'organisation du festival Nuits du Sud sont soumises à la loi française.

13.2 En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

GENERALITES

Au sein de l'événement, les clients de l'organisation du festival Nuits du Sud s'engagent à respecter les règles de bonne conduite fixées par l'organisateur.

D'autre part, l'acquisition d'un billet de concert emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'événement.

L'organisation du festival Nuits du Sud décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet Nuits du Sud dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet Nuits du Sud.

En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non valable.